

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12.09.2024

Délib 2024.09/01 | Approbation du procès-verbal du 27.06.2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal rédigé par Isabelle VO VAN, secrétaire de séance du conseil du 27.06.2024

Délib 2024.09/02 | Décision modificative : section investissement du budget communal

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET COMMUNE 2024
N°2024-001

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SONCHAMP,

Considérant que plusieurs dépenses n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget,
Considérant qu'il convient d'équilibrer les dépenses et les recettes,

LE MAIRE DECIDE

Article 1 : Le tableau suivant :

Section de fonctionnement

	Dépenses en euros		Recettes en euros	
	Baisse des crédits	Hausses des crédits	Baisse des crédits	Hausses des crédits
Chapitre 67 Charges exceptionnelles		+ 3 915.98 Euros		
Article 673 Titres annulés				
Chapitre 011 Charges générales Article 613 Locations mobilières	-3 915.98 Euros			
TOTAL	-3 915.98 Euros	+3 915.98 Euros		

Délib 2024.09/03 | Signature de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique « Notre école faisons-la ensemble »

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons là ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques, les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations avec, pour perspective, la liberté d'innovation des équipes portées par une dynamique collective. Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement.

L'école de la Genetière a présenté un projet pédagogique s'inscrivant dans cette démarche. Le budget de ce projet s'élève à 14 500 € maximum et sera subventionné en totalité par l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique. La subvention est versée en deux fois : 30% dans un premier temps et 70 % sur présentation de factures.

Il est proposé de signer une convention qui a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique de l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil

municipal à l'unanimité : Approuve la convention de financement avec l'Education Nationale dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ; Autorise Madame le Maire à signer cette convention

Délib 2024.09/04	Délibération modifiant les statuts communautaires
-------------------------	--

Par délibération n°CC2406AD04 en date du 17 juin 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a adopté une modification des statuts communautaires, en vertu de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette délibération, a été notifiée à la commune de Sonchamp le 23 juillet 2024

Les statuts de Rambouillet Territoires, devaient faire l'objet de plusieurs adaptations et d'une mise en conformité portant sur l'article 2 « *Objet et compétences de RAMBOUILLET TERRITOIRES – Compétences obligatoires – Compétences optionnelles – Compétences facultatives* ».

Ainsi, les principales modifications adoptées par le Conseil communautaire de juin dernier sont les suivantes :

- ZAE
 - Suppression de l'identification des ZAE, qui relève purement de l'intérêt communautaire et non pas des statuts.
- Politique de la ville
 - Santé : ajout sur « la promotion de la santé » et la « Prévention de la santé ». Le champ d'intervention serait déterminé dans le cadre d'un programme défini par délibération de RT.
- Actualisation du document
 - Les compétences facultatives devenues obligatoires (AEP / Assainissement / GEPU).
 - Clarifications/précisions de la définition des compétences exercées par RT.

Conformément aux dispositions de l'article du CGCT précité, cette décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Rambouillet Territoires. Les communes membres disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la modification envisagée, pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts communautaires de Rambouillet Territoires adoptée par la délibération communautaire n°CC2406AD04 du 17 juin 2024 portant modification des statuts communautaires de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, ainsi que le projet de nouvelle rédaction des statuts communautaires annexé

Délib 2024.09/05	Signature de la convention 30 millions d'amis
-------------------------	--

Depuis plusieurs années, la mairie a conventionné avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants en collaboration avec la capsive de Rambouillet. L'association informe la commune que nous avons un reliquat de 130 euros actuellement car il n'y a pas eu d'intervention en 2023 ni 2024. Un constat est fait qu'il y a beaucoup moins de chats errants sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** de garder le reliquat de 130 euros et de ne pas conventionner pour un montant supplémentaire en 2024.

Délib 2024.09/06	Délibération concernant le groupement de commandes recensant les besoins en transport
-------------------------	--

Depuis janvier 2024 en terme de transport scolaire, la commune est rentrée dans une Délégation de Service Public « 30 » gérée par Ile de France Mobilité. La commune constate depuis cette date, une désorganisation de ce service et une augmentation des tarifs des bus. La délégation transport est une délégation obligatoire et la commune en a besoin pour le transport scolaire du matin et du soir, les créneaux piscine proposés par Rambouillet Territoires, les sorties scolaires et les sorties périscolaires.

La Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires propose une mutualisation des transports pour les sorties périscolaires et extrascolaires afin d'obtenir des tarifs attractifs en fonction de la demande. Considérant les difficultés à assurer des prestations de transport péri et extrascolaire à des coûts raisonnables avec des transporteurs, compte tenu de l'envolée des prix de l'énergie et de la pénurie de chauffeurs, Rambouillet Territoires propose d'expérimenter la mise en place d'un accord cadre à bon de commande pour assurer les besoins des communes membres en la matière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DONNE** son accord sur ce projet de groupement de commande, **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux prestations de transport périscolaire et extrascolaire, **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, **PRECISE** que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires,

FIXE le montant minimum (le cas échéant) et maximum annuel des besoins de la commune à :
Minimum ; 3280 euros HT Maximum 4480 euros HT. CHARGE Madame le Maire de signer la convention

Délib 2024.09/07	Délibération concernant les amendes de police : aménagement d'un parking et réfection des trottoirs à la Hunière
-------------------------	---

Pour rappel les amendes de police financent 80% des projets de voirie présentés dans ce cadre. CONSIDERANT le programme d'aide aux communes du Département des Yvelines notamment pour la sécurité routière, CONSIDERANT que le nombre de véhicules en stationnement augmente dans la rue Jean Pierre Wimille, et qu'il se fait actuellement sur les bas-côtés enherbés, CONSIDERANT la volonté de mettre en sécurité les piétons et éviter le déport sur la route,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DÉCIDE de solliciter du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police, pour l'année 2024, une subvention pour l'aménagement d'un parking et la réfection des trottoirs à la Hunière, rue Jean Pierre Wimille

PRECISE que le coût total de l'opération est :

Travaux : création de parkings : 36 874.24 euros

Aménagement des trottoirs : 13 727.74 euros

Sous total 50 601.98 euros HT

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à la demande de subvention à hauteur de 40 481.58 euros pour les amendes de police. **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge, sur ses fonds propres soit 10 120.40 euros.

Délib 2024.09/08	Subvention aux associations
-------------------------	------------------------------------

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité (2 élus NE PARTICIPENT PAS AU VOTE le président du jumelage et la trésorière de Sonchamp Environnement),

ADOPTE l'attribution des subventions comme suit :

Détail des subventions attribuées		
Art 657401	Amicale des Sapeurs-Pompiers (qui demande 350)	300
Art 657404	Comité des Fêtes	800
Art 657411	Amicale des Anciens Combattants	100
Art 657412	Sonchamp Environnement	250
Art 657416	A la demande de la Coopérative scolaire, la subvention est transférée à l'USEP (dans l'attente d'un dossier de demande avant la fin de l'année)	500
Art 657435	Association Sonchampoise 6ème Art (demande 1000 euros pour une location salle en 2025)	800
Art 657438	Emas	800
Art 657425	Sport Rencontre (ne fait pas de demande cette année)	0
Art 657404	Jumelage	1000
Art 657403	AS Sonchamp (plus de demande depuis plusieurs années). Prévoit cette année l'animation blackminton	500

Délib 2024.09/09	Signature de la convention retraite avec le CIG
-------------------------	--

Depuis plusieurs années, le CIG accompagne la mairie pour monter les dossiers de retraite qui restent assez complexes et longs. Le CIG a un service dédié qui permet d'alléger le service administratif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à renouveler la convention avec le CIG pour le traitement des dossiers de retraite

Délib 2024.09/10	Présentation du rapport GRDF
-------------------------	-------------------------------------

--	--

Madame Le Maire donne la parole à Luc JANOTTIN pour la présentation du rapport 2023 de distribution du gaz GRD. Le rapport est disponible en mairie.

Seules 14 résidences étaient concernées et raccordées au gaz en 2023 dans le prolongement de St Arnoult aux petits Meurgers. Le projet de rénovation énergétique évoque le remplacement de toutes les chaudières au fioul d'ici 4 à 5 ans avec une proposition de remplacement par le gaz, quand cette possibilité existe. La commune est assez peu concernée par cette publication. Les unités de méthanisation et certaines stations d'épuration permettent de produire du biogaz. GRDF va être sollicité pour refaire une enquête auprès des habitants de Greffiers pour connaître leur souhait de raccordement au réseau de gaz.

Délib 2024.09/11	Acceptation des participations financières suite au voyage des séniors
-------------------------	---

CONSIDERANT la nécessité de préciser les conditions de prise en charge financière des personnes participantes aux différentes manifestations organisées en faveur des Séniors,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, DECIDE des tarifs de participation suivants pour la sortie 2024 à Sully sur Loire :

- Personne de plus de 70 ans : 10 euros
- Moins 70 ans : 72 euros
- Moins de 70 ans : inscription à moins d'une semaine du voyage, en fonction de la place restante : 35 euros

Délib 2024.09/12	Modification de l'acte constitutif de la régie commune
-------------------------	---

Afin de pouvoir encaisser les participations du voyage des séniors notamment mais également d'autres manifestations communales, la trésorerie de Rambouillet nous demande de modifier l'acte constitutif de notre régie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE de modifier la phrase suivante :

« **Les participations aux diverses manifestations et voyages organisés par la commune** » au lieu de « les participations aux diverses manifestations communales »

Délib 2024.09/13	Délibération concernant la fermeture des samedis en mairie
-------------------------	---

CONSIDERANT que la mairie de Sonchamp ne délivre plus les pièces d'identité depuis de nombreuses années, que le dépôt des dossiers d'urbanisme peut se faire par voie dématérialisée, que de nombreuses démarches peuvent se faire sur le site du gouvernement (recensement du citoyen, inscription sur les listes électorales...), qu'un portail famille est en place depuis 2020 pour les inscriptions périscolaires et que les familles en cas de difficultés contactent directement la maison de l'enfance.

CONSIDERANT l'accroissement des demandes en ligne via le courriel et le peu de fréquentation constatée en mairie les samedis matin, que le nombre d'heures hebdomadaires des agents sera reporté sur la semaine.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DECIDE de modifier l'ouverture de la mairie les samedis matin. A partir du 1^{er} octobre 2024, la mairie sera ouverte au public le 1er et le 3eme samedi de chaque mois.

Une communication sera faite sur le bulletin municipal, illiwap et le site internet.

Délib 2024.09/14	Délibération concernant le tarif de location du clos de l'Etang pour les particuliers
-------------------------	--

CONSIDERANT que la salle du Clos de L'Etang est située à proximité du cimetière et qu'elle reste une alternative aux demandes d'occupation par les particuliers peu nombreux lors des inhumations sur la commune,

CONSIDERANT que les modalités de location décrites dans le règlement voté le 25 février 2022 restent inchangées

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DECIDE d'ajouter la possibilité pour les particuliers, de louer la salle du clos de l'Etang, 92 rue André Thome dans le cadre des inhumations. CONSERVE le tarif de 100 € par jour de location INDIQUE que les locaux seront rendus propres (la salle, l'entrée et les sanitaires) le ménage sera à la charge des particuliers.

2024.09/15	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Plusieurs travaux de voirie ont été réalisés cet été : mise en place de distributeurs de sacs pour déjections canines ; installation de plots lumineux rue des fours à chaux ; matérialisation d'une place bleue allée de vignes ; installation de poteaux boules rue Jean pierre Wimille; installation d'un panneau lumineux à l'entrée la Hunière en direction du bourg, pour signaler la proximité du passage piétons et des enfants qui se rendent ou arrivent de l'arrêt de bus.
- L'installation de l'abris bus de la Hunière en direction de Rambouillet doit se terminer prochainement.
- La commune a été saisie par des habitants, car les places de parking PMR et les places électriques ne sont pas respectées. Lorsque la mairie constate une infraction, la gendarmerie est prévenue et une amende de 135€ est dressée.

- Problème de traversée au niveau du presbytère. Un courrier sera adressé au prêtre de la paroisse, ainsi qu'à l'association de Théâtre qui s'est installée dans cette même rue, afin de sensibiliser les parents.

Bâtiments :

- Cabinet médical : le passage en 36KvA triphasé a été demandé et pourra être réalisé lors de l'obtention du Consuel dès la fin des travaux. ENEDIS assure que les délais seront réduits car cela concerne une demande mairie et un cabinet médical. La première couche de peinture a été finalisée et l'escalier sera installé la semaine prochaine. L'élévateur est en cours d'installation.
- Fin du réseau cuivre : La commune de Sonchamp fera partie du lot 4 décidé par Orange. La fin du cuivre est prévue pour janvier 2028. A cette date l'ensemble des utilisateurs devront utiliser une autre technologie disponible.
- Eglise : L'Angelus ne sonne plus. Seules les heures sonnent. Un devis de 1740 euros a été reçu pour la réparation du moteur.
- Transformateur de Louareux : ENEDIS informe que le projet de remplacement est prévu en 2025.
- Chapelle de Greffiers : envisager un nouveau système de fermeture.

Evénements/ réunions :

- Inauguration des « Fleurs de Sonchamp » au CEFP Le Notre : en présence d'Audrey Pulvar et des porteuses de projet. Dégustation de sablés avec les fleurs comestibles cultivées à Sonchamp à la fin de la visite.
- CCAS : mardi prochain conseil administration.
- Journées du patrimoine prévues le 21 septembre : L'atelier du projet participatif sur les sentes est annulé et reporté à une date ultérieure.
- Festival de la Terre qui se passe entre Orcemont et Sonchamp : chaque année les Jeunes Agriculteurs de l'Île de France organisent une grande fête pour payer une partie de leur fonctionnement. Le tarif d'entrée sera de 5 euros, gratuit pour les moins de 10 ans. En parallèle, GRDF organisera une navette pour la visite de la méthanisation à Sonchamp.
- Méthanisation : portes ouvertes le 28/09/2024
- Conseil Municipal des Enfants : mercredi prochain avec au programme bomber les avaloirs et réflexion pour les bacs de cultures collectives.
- Architecte des Bâtiments de France : un rendez-vous a eu lieu ce midi avec la nouvelle ABF Madame Dioré.

Divers :

- Logements sociaux BATIGERE : Les livraisons prévues entre juin et octobre 2024 sont encore reportées. BATIGERE a indiqué qu'il y avait des malfaçons et que les travaux ne pouvaient être achevés dans les délais. A la suite de quoi, Mme Le Maire a fait un courrier, à G. Larcher, A. Bergé et T. Gourlan pour dénoncer ce retard (certaines familles sont en attente d'un logement attribué en mars 2023), ainsi que les conséquences financières non négligeables pour la commune. Avec l'arrivée d'enfants supplémentaires prévus, l'école a bénéficié d'une ouverture de classe, un service d'étude surveillée a été créé, la capacité d'accueil du périscolaire augmentée, du personnel supplémentaire a été recruté et les horaires de l'école ont été changés.
- Personnel communal : recrutement de M. Xavier Beauvironnois sur le poste de directeur du centre de loisirs (mercredi, vacances scolaires uniquement et binôme avec Julie Chouquet pour le midi), Jane Marchioretto, Magali Pinto et Isabelle Boyer, rejoignent l'équipe des animateurs et Camille Laffargue est apprentie ATSEM et animatrice. En restauration, Olena Kapinus est en binôme avec Nicolas Bornet. Mme Véronique de Jerphanion, Cécile Ledudal, Laurence Colas, Lucie Duclos-Grenet et Emilie Beynet, sont les intervenantes de l'étude.
- Etude surveillée : certains parents ont fait remonter que l'heure de fin à 18h ne convenait pas. Lors du sondage 33 familles avaient répondu positivement alors que les horaires étaient clairement indiqués avec une heure départ impérative à 18h.
Transport scolaire : la commune rencontre des difficultés avec TRANSDEV et IDF Mobilités pour obtenir des horaires de transport en adéquation avec les nouveaux horaires de l'école. En mai, et juin nous avons eu les accords oraux et écrits de TRANSDEV et IDFM. Durant l'été, cela est devenu impossible. Malgré plusieurs courriers et diverses promesses nous n'avons pas obtenu satisfaction. Les jeux paralympiques ont mobilisé beaucoup de bus et l'incendie du dépôt l'année dernière a réduit la flotte disponible. La CART s'est engagée à nos côtés, ainsi que T. Gourlan en tant que conseiller régional. Demain réponse de IDFM pour nous informer d'une nouvelle organisation, avec de nouveaux paramètres. En attendant, les horaires de l'année dernière ont été repris et communiqués aux familles, mais force est de constater qu'ils ne sont pas non plus respectés. Les institutrices sont informées et compréhensives. Deux parents ont sollicité la mairie.
- PNR : arrêt du projet d'élargissement du périmètre du Parc à de nouvelles communes, ce qui engendre 18 mois de retard pour la validation de la nouvelle charte. En attendant ce vote, le PNR fonctionnera normalement. Pour les communes qui veulent changer leur PLU sur une période comprise entre mars 2026 et 2028, il faudra attendre la validation de la nouvelle charte.